



## CONTENU

<b>I-RESUME .....</b>	
<b>II-OBSERVATIONS PRELIMINAIRES.....</b>	
<b>A-CONTEXTE.....</b>	
<b>B-CADRE JURIDIQUE.....</b>	
<b>C-L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES ELECTIONS.....</b>	
<b>D-ENREGISTREMENT DES ELECTEURS.....</b>	
<b>E-CANDIDATURES.....</b>	
<b>F-CAMPAGNE ELECTORALE.....</b>	
<b>G-MEDIAS.....</b>	
<b>H-RESEAUX SOCIAUX.....</b>	
<b>I-PARTICIPATION DES FEMMES</b>	
<b>J-VOTE ET DEPOUILLEMENT.....</b>	
<b>K-PERSONNES HANDICAPEES.....</b>	
<b>L-GROUPES D'OBSERVATEURS.....</b>	
<b>M-SOCIETE CIVILE .....</b>	
<b>N-SECURITE.....</b>	
<b>O-PERSONNEL ELECTORAL.....</b>	
<b>P-AVANCEE LIEE AU PROCESSUS ELECTORAL.....</b>	
<b>III-CONCLUSION.....</b>	
<b>A--RECOMMANDATIONS.....</b>	



## Mission d'observation électorale d'ESPOIR POUR LA NOUVELLE GENERATION du TCHAD

### ÉLECTIONS LEGISLATIVES, PROVINCIALES, MUNICIPALES 2024



### DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Ndjamena, 30 décembre 2024

**Une élection historique bien organisée et ouverte qui a montré une célérité dans le processus d'édification des institutions démocratique et maturité de plus en plus grandissante du peuple Tchadien.**

*Cette élection couverte par la Mission d'observation électorale d'Espoir Pour La Nouvelle Génération (MOE EPNG) est présentée comme étant une étape majeure de l'achèvement du processus électoral de la transition. Une étape essentielle de restauration des institutions présente dans la constitution mais jamais mise sur pied telle la restauration de la chambre basse jamais renouvelée depuis 2015, l'élection des conseillers provinciaux et communaux. Le reste est à accomplir, notamment l'annonce des résultats et le traitement du contentieux éventuel. La MOE EPNG n'est en mesure de se prononcer que sur les observations effectuées jusqu'à ce stade du processus, et publiera ultérieurement un rapport final comprenant une analyse complète du processus et des recommandations pour les élections futures. La MOE EPNG pourra également faire des déclarations ultérieures sur l'avancement du processus en cours.*

---

### I-RÉSUMÉ

---



Les 28 et 29 décembre 2024, les Tchadiens du pays et de la diaspora ont été appelés à voter pour élire les premiers Députés de la Vème République, les premiers conseillers provinciaux et communaux. Dans l'ensemble, le scrutin a été bien organisé une fois de plus pour un organe de gestion encore jeune. Les électeurs ont pu faire leur choix librement dans une ambiance paisible et ordonnée malgré quelques actes de violence parsemés.

Le vote a été évalué très positivement par les observateurs et les procédures ont généralement été respectées dans les bureaux de vote observés. Dans l'ensemble pour les trois scrutins. Les représentants des différents candidats des différentes élections ont été présents dans les différents bureaux de vote. L'ANGE a déployé sur l'ensemble du pays les agents. Les procédures de dépouillement ont été effectuées correctement et de manière transparente dans les BV observés et les travaux des commissions de recensement des votes ont été bien organisés et sont à pied d'œuvre.

En attendant l'annonce officielle des résultats définitifs par le Conseil Constitutionnel, la société civile, les partis politiques et les médias chacun en fonction des candidats proposés à chaque élection concernée ont compilé des procès-verbaux de résultats provisoires. Les premières tendances restent encore attendues pour chaque scrutin.

Le processus de restauration des institutions qui a commencé depuis mai 2021 à la suite du décès tragique du Maréchal Idriss Déby Itno tire vers la fin. Après le Grand Dialogue National Inclusif et Souverain, la consultation référendaire qui a abouti à l'adoption de la constitution de la Vème république, l'adoption du nouveau du Code électoral, l'élection Présidentielle du 6 Mai 2024, place maintenant à la mise sur pied des institutions qui doivent accompagner l'action gouvernementale aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

Le cadre juridique des élections est quasi complet. Les voies de recours juridictionnels ont été largement privilégiées et le Conseil constitutionnel pour l'élection législative en tant que juge électoral et constitutionnel, joue un rôle prépondérant pour donner force à la loi. La Cour suprême quant à elle reste compétente pour les recours contentieux des élections provinciales et municipales. De nombreux recours ont été déposés devant le Conseil constitutionnel donnant lieu à l'établissement d'un cadre clair pour l'organisation du scrutin. Il en est aussi de même de la Cour suprême pour ce qui est des recours pour les élections des conseillers.

L'Agence Nationale de Gestion des élections ANGE est l'organe principal de gestion des élections, le Conseil Constitutionnel est l'organe qui traite des recours et proclame les élections. Gestionnaire du fichier électoral, l'ANGE a jugé très serré de réviser le fichier électoral compte tenu du programme respect de programme de fin de transition.

Depuis l'adoption de la constitution de la Vème République, l'Ange a organisé ses premières élections Présidentielles le 06 mai 2024. Son fichier révisé à 8 202 207 inscrits. Les cartes électorales ont été distribuées.

Près d'une 179 candidature ont été déposées pour les trois scrutins. Un constat est fait,

La MOE EPNG attend encore de la part de l'ANGE les données actualisées de la cartographie électorale.

Cette étape du processus électoral est historique en ce sens qu'il est le reflet de la représentativité locale des élus locaux. Les futurs députés doivent être issus des 124 départements, les conseillers municipaux issus des 500 communes ainsi que des conseillers provinciaux selon l'article de la loi 15 du Code Electoral.



La campagne électorale a été lancée le 7 décembre 2024 et s'est achevée le vendredi 27 décembre pour trois les élections.

Monsieur ABDERAMANE BARKA ABDOULAYE DONOGAR, Président de la HAMA a clarifié le rôle de la HAMA lors du lancement de la campagne dès le 7 décembre 2024 et ceci jusqu'au 27 décembre. Les médias dans l'ensemble ont globalement donné accès à l'ensemble des candidats en dépit de disparités dans la couverture

Les réseaux sociaux restent un instrument de communication qui de temps en temps échappe au contrôle médiatique de la HAMA.

---

*La mission d'observation électorale Panafricaine (MOE EPNG) est présente au Tchad depuis le 27 décembre 2024 sous invitation de l'ANGE. La Mission est dirigée par Monsieur MOTTO Belge, Président exécutif de EPNG, Chef de mission, Monsieur ATTEY MILLE Justin Christian, Vice-Président de EPNG, expert électorale et observateur international, Monsieur ONGNONG OTTOKO Aurélien Bareze, Observateur international, Madame TCHOKOUNTE Cynthia, observateur international, MAHAMAT SALEH GANTAR, Observateur de longue durée, Madame HAOUA MAHAMAT BRAHIM MOUALIM, bureaux de vote pour suivre les procédures d'ouverture, de vote et de dépouillement et de cloture. La MOE EPNG reste dans le pays pour observer les développements post-électorales. La MOE EPNG est indépendante dans ses conclusions et adhère à la Déclaration des principes pour l'observation internationale des élections signée aux Nations Unies en octobre 2005.*

---

## **II-Observations préliminaires**

---

### **A-CONTEXTE**

#### **Nouvellement entré en démocratie en 2016, de 2021 retombe dans la transition.**

Le contexte politique international actuel est dominé par la rupture des accords de défense entre la France et le Tchad. En remontant le temps, le Tchad a connu ses premières élections démocratiques en 2016. En 2020 des nouvelles élections ont été programmées, mais, l'instabilité sécuritaire avec Boko Haram dans le lac Tchad, l'irruption de COVID 19 ont entraîné des glissements de date jusqu'au décès tragique du défunt Président au lendemain de sa réélection. Un comité de transition militaire est mis sur pied avec un Président, un conseil National de transition faisant office de l'assemblée composé de 93 personnes dans un chronogramme bien déterminé dont le déclenchement était le Grand Dialogue National Inclusif (DNIS). Ayant connu une prorogation, ce chronogramme de restauration des institutions devrait prendre fin en décembre 2024. Les Tchadiens ont été appelés à élire les premiers députés, les premiers conseillers provinciaux et municipaux de la Vème République les 28 décembre pour les militaires, les nomades et la diaspora, et le 29 décembre 2024 pour les civils. C'est un scrutin triple qui répond ainsi à une exigence du respect du calendrier de la fin de la transition. Aussi, c'est des élections jamais organisées de façon groupées et qui vient remettre les pendules à l'heure car c'est depuis 2011 que remontent les dernières élections législatives. Certains partis politiques de l'opposition ont décliné leur participation et d'autres alliés au parti au pouvoir qui se sont engagés ont formé des coalitions, c'est le cas de l'alliance 43 de la Vème République dont le coordonnateur est Monsieur BAKHALANI MAHAMOUD un regroupement de 43 partis politiques. Le Tchad est



constitué de près de 300 partis politiques reconnus, ce qui a rendu plus récréatif l'animation de ce scrutin. Les partis politiques en majorité ce sont mobilisés pour aller en compétition. C'est un fichier électoral révisé depuis l'organisation du référendum constitutionnel organisé par la CONOREC qui a été reconduit en raison des délais de fin de transition. D'un autre côté, une frange de l'opposition s'est engagée à boycotter ces élections pour des motifs qu'ils connaissent notamment le GPAC. Masra Succès lui a opté pour un boycott total avec pour condition la révision du Code électoral. Mahamat Zen Bada malgré la grâce Présidentielle a vu sa candidature invalidée.



## **B-CADRE JURIDIQUE**

### **Des décisions du Conseil constitutionnel qui ont redonné un cadre au processus électoral**

Le cadre juridique national et international des élections est très complet dans la mesure où tous les grands textes internationaux en matière électorale et de droits humains ont été ratifiés par le Tchad. De plus, le conseil constitutionnel, organe suprême vient en aval dire le Droit et donner force aux élections organisés par ANGE.

Le système électoral pour les élections est un système de mixte à savoir la majorité absolue et le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste en cas de majorité absolue. Les prescriptions légales et réglementaires sont rassemblées dans un seul document, le Code électoral révisé à la suite du Grand Dialogue National inclusif et Souverain. Cependant, certaines lacunes sont à relever, tel l'encadrement du financement de campagne et de la vie politique. Ce volet important d'un processus électoral devrait prévoir à *minima* des sources de financement autorisées et des dépenses électorales définies et limitées.



## C-AGENCE NATIONALE DE GESTION DES ELECTIONS

### **Un Organe jeune qui accumule la gestion des élections dans l'efficacité et la transparence dans la publication des résultats provisoires.**

La Loi organique N° 0002/CNT/2024 portant attributions, organisations, organisations et fonctionnement de L'organisation matérielle des élections est assurée par l'agence Nationale de Gestion des élections (ANGE) et a été adoptée le 26 Janvier 2024 par le Conseil National de Transition..Elle a pris toutes les dispositions pour que le vote des militaires le 28 et des nomades, et le vote des civils les 29 décembre 2024 puissent se dérouler dans les meilleures conditions. L'ANGE a mis 90 bureaux de vote pour la diaspora, 536 bureaux de vote pour les nomades et 625 bureaux de vote pour les forces de défense sur toute l'étendue du territoire. Les accréditations ont été délivrées aux observateurs parmi lesquels Espoir Pour la Nouvelle Génération. Le Président exécutif MOTTO Belge Chef de mission remercie Monsieur Ahmed BARTCHIRED Directeur de l'Ange pour la confiance renouvelée pour venir observer les élections locales au TCHAD. Leur performance est généralement considérée par les parties prenantes comme professionnelle et efficace. Pour cette élection couplée de législatives, municipales et provinciale l'ANGE.Elle a sur les 8 202 207 électeurs élaborés un fichier répartis sur 26 536 bureaux de vote. L'ANGE a ouvert un site donnant la possibilité aux électeurs de rechercher en ligne les statistiques électorales. L'ANGE est l'organe central de gestion des élections dans tout le cycle électoral. Auxobservateurs, il a été remis du matériel de travail et une monographie facilitant le déploiement sur le territoire.

Le Conseil constitutionnel intervient dans le processus électoral intervient dans le contentieux lié aux candidatures des législatives, il peut au regard des irrégularités avérées peut annuler les élections. (Art 188 du Code électoral). Il est aussi l'organe qui juge de la régularité de l'élection et la proclame..Il fait office de grand juge électoral, fait office de juge électoral suprême. Pour ce qui est des élections provinciales et municipales, le juge du tribunal de la circonscription statue sur les éventuels rejets sur 10 jours. La Cour suprême statue arrête et publie les candidatures retenues (Art 242 du Code électoral.)



## D-ENREGISTREMENT DES ÉLECTEURS

**Bien que l'enrôlement ait été effectif, il existe des marges d'amélioration en ce qui concerne l'inclusion, l'actualisation et la transparence du fichier électoral**

Le Tchad depuis 2016 est entré dans la biométrie électorale. Ce pays a introduit un fichier électoral biométrique permanent. L'enregistrement est actif et possible uniquement pour les titulaires de la carte d'identité et exclusivement lors des révisions des listes électorales. De même, toute modification des données d'enregistrement ou demande de radiation ne peut être effectuée que pendant ces périodes, en dehors desquelles le fichier est statique.

L'ANGE n'a pas révisé les listes électorales au lendemain de la proclamation des élections présidentielles du 06 mai 2024.

Pour enrôler les électeurs la CNI au Tchad est le document de base. Les nomades bénéficient d'un traitement spécifique pour leur enrôlement dans le fichier électoral. (Cf. Art 15 Code électoral.). Ceux-ci votent dans les bureaux de vote itinérants (Cf. Art 75 Code électoral).



## E-ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES



### **Un processus inclusif mais qui recommande 30% des femmes et qui est géré par l'Agence Nationale de Gestion des Elections.**

L'ANGE dans l'enregistrement des candidatures se conforme aux recommandations du Code électoral à savoir 30% des femmes dans les listes de candidatures. Le dépôt de candidature a été effectif du 19 au 28 octobre 2024. Le volet administratif et financier pour les candidatures est entièrement du ressort de l'ANGE (art 175 à 179). 1274 dossiers ont été retenus sur 1274 reçus sur un total de 179 partis ou groupement politique. Parmi les dossiers rejetés, celui du SG du MPS sous le pouvoir du défunt président Idriss Déby Itno. L'on dénombre 1321 candidats pour les législatives, 1260 pour les provinciales et 6150 candidats pour les communales.



### **F-CAMPAGNE ÉLECTORALE**

**Une campagne électorale animée bien que les orientations et les objectifs ne soient pas les mêmes.**

Entamée le 7 décembre 2024, La campagne électorale s'est achevée le 27 décembre à minuit. Un grand nombre de partis politiques se sont lancés dans la course pour les trois élections pour les conquêtes des postes électifs. Tous ces partis ont écumé le Tchad profond jusqu'au 27 décembre 2024. La Campagne a connu de l'animation avec l'affichage, les drapeaux le porte à porte, les meetings et animation diverses. 14 jours au lieu des 21 jours prévus par le Code électoral. EPNG a noté la maturité des partis alliés au pouvoir qui n'ont pas cédé à la provocation. Tout à côté Monsieur Max Kenkoye, rejoint par Succès Masra qui n'ont pas présenté les candidats se sont plutôt mobilisés pour décourager les électeurs à rester chez eux et à ne pas aller voter.

La réforme des institutions, la cohésion nationale, les recommandations issues du Grand Dialogue National Inclusif (DNIS) font partie du programme politique du Parti au pouvoir le MPS.





## G-MÉDIAS

**La liberté d'expression et de la presse, les médias ont assuré leur rôle d'information des électeurs.**

Le paysage médiatique Tchadien est pluraliste et dynamique avec les médias d'Etat et les médias privés. Les médias traditionnels sont concurrencés par des médias en ligne très suivis. La Haute Autorité des Médias Audio Visuels sous la responsabilité de Monsieur ABDERAMANE BARKA ABDOULAYE DONINGAR, est l'organe de régulation des médias pendant la campagne. Celui ci a pris des dispositions pour donner la possibilité aux différents candidats de s'exprimer avant le lancement de la campagne électorale. La Cour Suprême a été saisie par l'AMET suite à une décision émise par la HAMA, interdisant la diffusion de contenus audiovisuels en ligne. Après examen des chefs d'accusation, La Cour Suprême a ordonné la levée de cette suspension le 20 décembre pour que l'association des médias en ligne du TCHAD (AMET) puisse achever la campagne électorale. La HAMA a aussi suspendu les émissions inter actives dans l'ensemble des médias publics et privés.

L'exercice de la liberté d'expression et de la presse et la sécurité des journalistes au Tchad est bien encadré. La MOE EPNG a constaté que L'ONAMA a respecté son obligation d'égalité de temps d'antenne entre les candidats





## H-RÉSEAUX SOCIAUX

### **En dépit des suspensions temporaires de l'Internet mobile, les réseaux sociaux ont positivement contribué à l'information des citoyens**

Le compte environ 4 millions d'Internaute millions d'internautes sur une population de 18 millions, avec un taux de pénétration d'Internet de 58 %. Le principal moyen d'accès à Internet est le téléphone mobile qui s'accompagne d'une large utilisation de WhatsApp. Parmi les réseaux sociaux les plus populaires on compte Facebook et Tik Tok. X, malgré le nombre limité d'utilisateurs, joue un rôle important dans l'information. Pour cette élection la MOE EPNG n'a pas vu des coupures internet, mais plutôt des publications de provocation d'une part, et d'autre part des publications d'activité de campagne électorale.

Le cadre juridique contient des provisions qui entravent la liberté d'expression hors ligne ainsi qu'en ligne. Le Code pénal sanctionne notamment la diffusion de « fausses nouvelles » par les citoyens, y compris par les journalistes



## I-PARTICIPATION DES FEMMES

### **La loi sur la parité est imposée un quota de 30% de femmes sur les listes des candidats.**

La Loi Tchadienne sur la parité devient de plus en plus applicable dans le quota à respecter. Il est généralement de 30% sur les postes électifs de peur d'être disqualifiée. Pour cette élection, la MOE EPGN a constaté avec 36,6% de candidatures féminines, le Tchad vient de franchir un cap important en termes de parité et d'égalité de genre. Seulement dans d'autres cadres de choix, la MOE EPNG constate que ce n'est pas une obligation formelle.

Au niveau des institutions de la Présidence de l'ANGE, EPNG pense que le Choix de la femme comme Vice-présidente est un choix à dessein. Dans les bureaux de vote observés, les observateurs de la MOE EPNG ont pu constater que seuls 18,5 % des bureaux de vote étaient présidés par des femmes. L'écart entre hommes et femmes diminue au niveau des membres des bureaux de vote. Par ailleurs, aucune statistique officielle n'est établie le jour du vote concernant le pourcentage de femmes électrices.



## J-VOTE ET DÉPOUILLEMENT

### Un scrutin calme et bien organisé marqué par une affluence matinale

Dans l'ensemble, la MOE EPNG a constaté que le scrutin a été bien organisé et les électeurs ont pu faire leur choix librement dans une ambiance paisible et ordonnée. Seulement un retard dans l'implantation des bureaux de vote s'est fait ressentir aux premières heures de la matinée dans la plupart des bureaux de vote ainsi que des défauts de matériels logistiques. Mais ceci n'a pas entravé le déroulement des opérations de vote. La grande majorité des bureaux de vote (BV) parcourus ont ouvert à l'heure, mais ont lancé les opérations de vote avec du retard. Ou dans la demi-heure suivante. Les procédures d'ouverture ont été correctement appliquées dans tous les BV observés. Lors de l'ouverture et tout au long de la journée, tout le matériel électoral était disponible. A certains bureaux du matériel électoral signalé était jusqu'en soirée attendu. L'ANGE a déployé plus des superviseurs sur l'ensemble du pays en nombre suffisant. Les bureaux de vote ont été pris d'assaut par les médias, les électeurs, les superviseurs de ANGE parmi lesquels son Président pour ce qui est de la province de Ndjamena, et même les observateurs accrédités. De même, des représentants des candidats ont été vus partout, la MOE EPNG a observé près de 150 BV contribuant ainsi à la transparence du processus. La plupart des observateurs et internationaux et nationaux étaient répartis dans les BV conformément à leur méthodologie d'observation basée sur un échantillonnage. Seulement, une sensibilisation doit être faite par l'ANGE avec l'appui des partis politiques pour le retrait des cartes électorales avant le jour de vote. Les électeurs sont arrivés à des fréquences dissonantes pour voter et quand ils ne parvenaient pas à retrouver leur bureau de vote, ils repartaient aussitôt.

Les BV observés ont fermé à temps et le processus de dépouillement a été évalué positivement et qualifié de transparent avec l'aide de la lampe torche. Toutefois, la MOE EPNG s'est vu refuser les informations sur les BV dans certains bureaux de vote de Champ de fil au lycée féminin. La plupart des procédures ont été correctement suivies, mais dans deux BV sur quatre la MOE EPNG a constaté que les procédures n'ont pas été suffisamment maîtrisées. De manière générale, les procédures applicables ne permettent pas une comptabilisation suffisante des enveloppes utilisées et non utilisées. Les procès-verbaux (PV) ont été signés par tous les membres des BV et les représentants des candidats



### **K-RECENCEMENT DES VOTES**

La MOE EPNG va continuer à observer la centralisation des résultats au sein de l'ANGE. Bien que les locaux soient adéquats et que l'organisation des travaux soit évaluée positivement, la transparence du processus pourrait être améliorée et publiées dans la célérité comme ça été le cas pour l'élection Présidentielle du 6 mai 2024.



### **L-PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

#### **Des avancées déterminantes sont à constater et restent à consolider**

La MOE EPNG a constaté que les dispositions ont été prises par l'ANGE pour le vote des personnes à mobilité réduite. Les Présidents de bureau de vote doivent veiller sur la priorité du vote aux personnes Handicapées. Ils se doivent d'assister les personnes déficientes visuelles ou auditives au sein du bureau de vote



## M-GROUPES D'OBSERVATEURS

**Une observation indépendante du scrutin assurée par des organisations de la société civile expérimentées et engagées et par de nombreux groupes d'observateurs nationaux et internationaux**

La MOE EPNG a constaté la présence de nombreux observateurs accrédités pour ces élections couplées. Ceux-ci se sont déployés sur le terrain afin de ramener des observations permettant à même aux acteurs de promotion de la démocratie Tchadienne de s'améliorer pour les échéances futures.



## N- SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile tchadienne a fait de son mieux pour sensibiliser les citoyens sur l'importance d'aller aux urnes par l'éducation Citoyenne, d'information et de sensibilisation électorale des populations notamment en organisant des ateliers d'échanges et en utilisant les réseaux-sociaux.



## O- SÉCURITE

Cette élection a été organisée dans un climat concerté. Les militaires ayant effectué leur devoir civique le 27 décembre 2024 ont assuré la sécurité des personnes et des biens pendant la tenue du scrutin du 28 décembre 2024, leur présence manifeste pour le maintien de l'ordre a tout son sens.



## P-PERSONNEL ELECTORAL

Le nombre du personnel électoral variait entre 3 et 6 membres par bureau de vote. On a noté des la présence des Délégués des partis dans les tous les bureaux de vote.



La Mission a noté que les procédures de vote doivent encore être maîtrisées par le personnel électoral.



### **Q-AVANCÉES LIÉES AU PROCESSUS ÉLECTORAL**

La mission a observé :

- a) La mise en place de la biométrie dans les inscriptions sur les listes électorales qui permet de constituer un fichier électoral fiable avec des mises à jour régulières.
- b) La consultation en ligne des listes électorales par les électeurs ;
- c) La livraison du matériel électoral avant le jour de l'élection a permettant de limiter les retards dans sa distribution ;
- d) La célérité dans la compilation des Procès-verbaux en vue de la publication des résultats provisoires.

### **R-CONCLUSION**

La Mission d'observation électorale EPNG a pris acte de la tenue de ce triple scrutin historique en République du Tchad dans une atmosphère calme et paisible en dépit de quelques coquilles dues au non-respect des procédures de certains acteurs électoraux et aux propos de boycott de certains partis politiques ayant refusé de se lancer dans la course. Seulement les observateurs souhaiteraient pour donner un travail assez efficient et satisfaisant accorder les accréditations un peu plus tôt.



La Mission félicite le Peuple Tchadien pour la maturité dont a il fait preuve en allant exprimer massivement leur choix par le vote.

Par ailleurs, la MOE EPNG félicite les acteurs pour avoir respecté le calendrier de la transition et exhorte les autorités, les acteurs politiques et autres parties prenantes du processus électoral à poursuivre les activités allant dans la promotion de la démocratie et non vers les propos haineux.

### **S-RECOMMANDATIONS**

Dans le souci de préserver la paix et en vue d'améliorer les futures échéances électorales au Tchad, la Mission formule les recommandations suivantes :

#### ***Au Gouvernement :***

1. Le dialogue reste l'une des meilleures méthodes d'avancée démocratique, ce qui rendra encore plus fort le gouvernement en vue de leur permettre d'assumer leurs missions de bonne gouvernance dans la sérénité et promouvoir de l'Etat de droit ;



2. Parfaire encore plus l'ANGE organe de gestion des élections avec plus de connaissances et des formations pour tous les acteurs, surtout les membres des bureaux de vote qui devront pour remplir ses missions.
3. Poursuivre le partage des textes relatifs au processus électoral afin de les rendre plus accessibles à tous les Tchadiens.
4. Mettre les moyens suffisant pour donner aux citoyens du pays une forte culture politique.





**À L'ANGE :**

1. Renforcer les mécanismes internes de dialogue avec tous les acteurs du processus électoral.
2. Veiller à ce que les bureaux de vote soient accessibles aux personnes vivant avec un handicap, aux personnes âgées et aux femmes enceintes en aménageant des rampes d'accès à cet effet ;
3. Bien étudier les rapports des observateurs afin de favoriser la participation à la vie politique et des femmes, jeunes, des minorités etc. ;
4. Tenir compte de l'encadrement des observateurs internationaux afin de parfaire leur déploiement sur le territoire.



**Aux partis politiques :**



1. Le boycott et les propos haineux sont des méthodes anti démocratiques qui ne font pas avancer le pays.
  
2. Collaborer à la création d'un cadre de dialogue pour préserver un climat de paix et de sérénité ;
  
3. Prendre toutes les mesures nécessaires pour déployer les délégués dans tous les bureaux de vote à temps ;
  
4. Garder le calme pendant la procédure de compilation des résultats et recourir aux voies légales en cas d'éventuelles contestation ;
  
5. Promouvoir les candidatures féminines et des jeunes dans les processus électoraux au nom de la promotion de la démocratie inclusive participative.
  
6. Mettre sur pied même en période non électorale des programmes de sensibilisation des militants sur la bonne conduite en période électorale.
  
7. Faire confiance aux institutions et au verdict des urnes.
  
8. Des institutions sont disponibles pour les recours et non les propos anti démocratiques.



***Aux Organisations de la société civile :***

1. Poursuivre les plaidoyers en faveur de réformes juridiques et électorales clés afin d'accroître la participation citoyenne ;
2. Renforcer davantage les actions de sensibilisation électorale et d'éducation civique pour accroître la participation des femmes et les jeunes dans le processus électoral.

***À la Communauté Internationale :***

1. Poursuivre et pérenniser ces initiatives de Missions avec les ONG des Droits Humains Africains



2. Perpétuer la coopération entre les acteurs de la Communauté Internationale afin de continuer d'accompagner la République du Tchad dans le renforcement de la démocratie, la bonne gouvernance et la préservation de la paix, gages de tout développement durable.

**Fait à Ndjamena, le 30 DECEMBRE 2024**

**Pour la Mission, Espoir Pour la Nouvelle Génération**

Monsieur MOTTO Belge, Président exécutif